

Patrick Chaize : "Si les chasseurs ne se remettent pas en cause, il n'y aura plus de chasse dans 10 ans"

Par Lucas Lallemand



Patrick Chaize, rapporteur de la mission. - Photo : JMP

Le sénateur de l'Ain Patrick Chaize, rapporteur d'une mission décriée sur la sécurisation de la chasse, explique les raisons qui l'ont conduit à faire certaines recommandations reprises par le Gouvernement, notamment concernant l'alcool.

Contrôles d'alcoolémie, jours sans chasse, formation et visite médicale obligatoires ont fait la une de l'actualité, suite aux conclusions du rapport sénatorial sur la sécurisation de la chasse, remis en septembre. "Un plan chasse" devrait être dévoilé prochainement par la

<https://www.lavoixdelain.fr/actualite-49334-debat-patrick-chaize-si-les-chasseurs-ne-se-remettent-pas-en-cause-je-suis-convaincu-qu-il-n-y-aura-plus-de-chasse-dans-10-ans>

secrétaire d'État chargée de l'écologie, Bérangère Couillard, reprenant une partie des 30 recommandations. Le sénateur de l'Ain Patrick Chaize, rapporteur de cette mission, raconte les coulisses de son travail.

Quelle a été la genèse de ce travail ?

P. C. : Le Sénat a mis en place une plateforme qui permet à tout un chacun de déposer une pétition, dont peut se saisir la mission de contrôle. Au-delà des 100 000 signatures récoltées en six mois, elle est transmise à la Conférence des Présidents.

Nous avons démarré cette mission sur la sécurisation de la chasse en novembre 2021, après la pétition déposée par le collectif Un jour, un chasseur, avec l'audition de deux amies de Morgan Keane (un jeune homme tué par un chasseur alors qu'il coupait du bois, dans l'Aveyron, en décembre 2020, N.D.L.R.). Le choix du rapporteur était stratégique : il fallait quelqu'un qui n'était pas chasseur, sans être un anti-chasse. Nous avons cumulé 48 heures d'audition filmées.

Cette mission vous a-t-elle été difficile ?

Le rapport a réussi à mécontenter autant dans un camp que dans l'autre, ce qui m'invite à penser que nous n'étions pas si loin de la vérité (sic). Je n'ai pas subi de pression à titre personnel, mais certaines personnes auditionnées ont confié avoir reçu des menaces avant d'être entendues, principalement de la part de chasseurs. Il était difficile de sortir des postures dogmatiques, entre des personnes d'un côté, qui veulent tout simplement interdire la chasse, et d'autres, qui ne veulent pas la réglementer plus qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Quelles recommandations émergent ?

Les chasseurs ont mis de l'huile sur le feu en mettant en lumière une recommandation en particulier, à savoir un délit d'alcoolémie, auquel le président de la Fédération nationale des chasseurs s'opposait fermement au début (des agents de l'OFB pourraient assurer les contrôles, avec une consommation limitée à 0,5 g/litre de sang, comme en voiture, N.D.L.R.). L'alcool n'est pas prépondérant dans les accidents de chasse, je le montre dans mon rapport, il est présent dans seulement 9 % des drames. À titre de comparaison, il est présent dans 23 % des accidents de la route ! Malgré tout, nous avons estimé que nous ne pouvions pas admettre que quelqu'un puisse tenir une arme en état d'ébriété, en toute légalité. On doit sortir du cliché du chasseur alcoolisé. Mais d'autres sujets sont bien plus importants. Nous recommandons notamment la généralisation de l'angle de tir des 30°, qui n'est pas respecté dans toutes les zones de chasse...

De quoi s'agit-il ?

C'est un angle de sécurité envers un point à protéger. Une zone de non-tir qui, si elle était parfaitement appliquée, permettrait d'éviter 35 % des accidents ! Dans l'Ain, elle est inscrite au SDGC (Schéma départemental de gestion cynégétique). Globalement, nous

sommes dans un département qui est plutôt en avance en matière de sécurité, ce qui explique sûrement le faible nombre d'accidents graves recensés. D'autres mesures semblent essentielles, et nous l'avons indiqué dans le rapport. Je pense à la formation et à l'examen des chasseurs. Que dirait-on si, le jour du permis, on vous interrogeait uniquement sur le trajet que vous avez effectué avec votre moniteur ? Actuellement, c'est comme ça. Idem pour la visite médicale. Nous préconisons qu'elle ait lieu chaque année. Les chasseurs nous disent que c'est trop. Je tiens à rappeler que la chasse est le seul sport de tir qui ne nécessite pas de certificat médical, au contraire du biathlon, du ball-trap, et du tir sportif. Enfin, nous aurions moins d'accidents si les chasseurs étaient de meilleurs tireurs, ce qui pose la question de la formation au tir. J'insiste sur la notion de tir fichant : le chasseur doit savoir exactement où sa balle va s'arrêter. Quand j'entends des excuses du type "j'ai pris le promeneur pour un sanglier", ou encore "j'ai été ébloui par le soleil", je bondis ! Dans ce cas, tu ne tires pas. Pareil pour ceux qui se promènent avec un fusil chargé. Il existe des dispositifs simples et peu onéreux, notamment le stop tir, un système fabriqué dans l'Ain, pour s'assurer que l'arme est déchargée.

Faut-il limiter la puissance des armes ?

C'est une question à laquelle nous avons réfléchi, en effet. La conclusion va dans le sens du bien-être animal : il faut un minimum de puissance pour éviter la souffrance du gibier.

Quid des jours sans chasse ?

Je n'avais aucune religion là-dessus, mais après étude de la situation, nous n'y sommes pas favorables. Si on interdit la chasse le dimanche, ça veut dire que les chasseurs sont prioritaires le reste de la semaine... Et puis, dans ce cas, pourquoi ne pas fixer un samedi sans VTT, un mercredi sans quad ? Cette séparation sectorielle de l'espace naturel n'a pas de sens et ne réglerait rien. Il faut mettre en place une gestion collective. Aucune statistique ne montre qu'il y a plus d'accidents de chasse le dimanche ! Les chasseurs paient un droit de chasse, et 75 % des domaines sont privés. Le promeneur ou le cueilleur de champignons doivent également avoir conscience de cette notion de propriété.

Comment dépassionner le débat ?

Il est effarant de voir la violence des critiques des uns et des autres. D'un côté, les "anti" doivent comprendre que la chasse a un rôle de régulation. De l'autre, si les chasseurs ne se remettent pas en cause, je suis convaincu qu'il n'y aura plus de chasse dans 10 ans. Ils doivent changer leur pratique et leur image.